**

**TERMES DE REFERENCE**

**DES CONSULTANTS INDIVIDUELS POUR LA MISE A JOUR**

**DES INFORMATIONS SUR LES MENAGES BENEFICIAIRES TMDH**

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

La Banque Mondiale renforce son engagement dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement de Madagascar en intensifiant son investissement dans le développement du capital humain et son engagement dans le secteur de la protection sociale.

Ainsi, la République de Madagascar a bénéficié d’un appui de la Banque Mondiale dans le cadre de la mise en place d’un programme de filets sociaux de sécurité (FSS). Pour renforcer les acquis de ce financement initial, le Programme a bénéficié d’un fonds additionnel à partir de cette année 2019.

Le Transfert Monétaire pour le Développement Humain, une des composantes opérationnelles du FSS, est un transfert d’argent conditionnel qui cible les ménages les plus pauvres ayant des enfants âgés entre 0 et 10 ans et a comme objectifs spécifiques de leur fournir un supplément de revenu pour :

* appuyer l’intégration des enfants de 6 à 12 ans dans le système scolaire,
* promouvoir l’amélioration de l’état nutritionnel des enfants de 0 à 5 ans.

Le programme compte actuellement près de 104.000 ménages bénéficiaires répartis dans 7 Régions et 13 Districts de Madagascar.

En vue du démarrage du fonds additionnel 2, il est important de mettre à jour les informations concernant ces ménages pour ajuster les bourses familiales à la situation réelle de chaque ménage et de savoir également si ces ménages sont encore éligibles au programme. Enfin, la disponibilité des informations réelles et actualisées concernant les ménages valorise permet aussi une analyse plus complète sur le programme TMDH.

En tant qu’Agence de mise en œuvre de ce programme, le FID envisage d’utiliser une partie de ce financement pour le recrutement et le paiement des prestations de consultants individuels qui appuieront le FID à :

* Mettre à jour les informations sur les 104.000 ménages déjà bénéficiaires du programme TMDH ;
* Assurer le dispatch des contrats et des livrets TMDH, pièces justifiant leur identité en tant que bénéficiaire du programme, auprès de ces ménages dûment remplis et conformes.

Les missions confiées à ces consultants individuels sont décrites dans les présents Termes de référence.

1. **OBJECTIFS**

Les objectifs assignés à cette activité sont :

* Disposer d’informations mises à jour et fiables concernant les bénéficiaires actuels du TMDH ;
* Permettre une analyse plus complète concernant ces bénéficiaires ;
* Vérifier l’éligibilité des ménages par rapport au programme TMDH ;
* Etablir la liste exacte des bénéficiaires réels ;
* Remettre aux ménages bénéficiaires leurs contrats et leurs nouveaux livrets, à utiliser durant le FSS FA2.
1. **ATTRIBUTIONS**

Les prestations demandées à ces Consultants individuels seront réalisées en deux temps :

Dans un premier temps, ils effectueront une opération de mise à jour des informations auprès des ménages bénéficiaires. Pour cette activité, les tâches suivantes seront à réalisées par les consultants individuels :

* Arrêter avec les membres du Comité de protection sociale (CPS) et les mères leaders les organisations à mettre en place pour la bonne marche des séances de mise à jour ;
* Avec l’appui de ces membres du CPS et mères leaders, faire une large diffusion auprès des bénéficiaires sur la tenue des séances de mise à jour et ses objectifs ;
* Communiquer auprès des bénéficiaires le planning, le lieu et les pièces justificatives exigées pour les mises à jour ;
* Effectuer la collecte de données auprès des ménages bénéficiaires à l’aide de la plateforme MIS délivrée par le FID sur la base des pièces justificatives présentées ;
* Procéder à la collecte des photos d’identité du Chef de ménage et du récepteur à mettre sur les nouveaux livrets TMDH. Les ménages bénéficiaires devront être informés au préalable de la nécessité de disposer de ces photos par une large et intensive communication.
* Informer les ménages bénéficiaires sur la suite du processus de collecte (programmation dispatch des livrets et des contrats) ;
* Effectuer le rapport concernant cette activité de mise à jour.

Dans un deuxième temps, après que le FID ait édité les nouveaux livrets sur la base des informations mises à jour, les consultants individuels sont appelés à apposer sur les livrets TMDH les photos collectées lors de l’activité de mise à jour. Ensuite, ils retourneront sur terrain pour le dispatch de ces livrets et des contrats aux ménages bénéficiaires.

Pour cela, les tâches suivantes sont à réaliser :

* Arrêter avec les autorités locales et les CPS sur l’organisation à mettre en place et le planning ;
* Expliquer aux bénéficiaires les mesures de conservation des livrets pour la pérennisation ;
* Procéder au dispatch des livrets TMDH : remettre aux bénéficiaires les livrets après signature contre accusé de réception ;
* Effectuer le rapport concernant cette activité de dispatch.
1. **PROFIL REQUIS**
* Etudes et niveau de formation : Licence en études universitaires ;
* Expériences au moins 03 ans en socio-organisation, techniques d’enquêtes sociales, mobilisation sociale ou communautaire ;
* Maîtrise des outils informatiques

***Autres qualités recherchées :***

* Apte au déplacement à pied en milieu rural ;
* Être prêt à travailler à des heures flexibles ;
* Expérience en enquête ménage sur tablette ou smartphone serait un atout.
1. **LIVRABLES**

Le consultant individuel est tenu de rendre compte à chaque fin de journée, l’avancement des activités, à son Superviseur.

Il s’engage à livrer au FID :

* Un rapport concernant les activités de mise à jour et la collecte des photos d’identité.
* Un rapport intermédiaire concernant les activités de dispatch des contrats et des livrets TMDH
* Un rapport final de prestations

Les rapports seront livrés en version électronique et physique. Ces rapports doivent présenter les activités traitées ainsi que les anomalies constatées.